

**Extrait de**
du Conseil Municipal
du lundi 16 février 2026**CONVOCATION**

Date : 10 février 2026

Affichée le : 10 février 2026

L'an deux mille vingt six, le seize février à 19h00, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Madame Sophie DHOURY-LEHNER, Maire Creil.

Nombre de conseillers :

En exercice : 39

Présents : 25

Votants : 31

Pouvoirs : 6

Absent : 8

Étaient présents : Mme Sophie DHOURY-LEHNER - M. Jean-Claude VILLEMAIN - Mme Döndü ALKAYA - M. Thierry BROCHOT - Mme Loubina FAZAL - M. Karim BOUKHACHBA - Mme Yesim SAVAS - M. Adnane AKABLI - Mme Fabienne LAMBRE - M. Abdoulaye DEME - M. Cédric LEMAIRE - Mme Catherine MEUNIER - Mme Bérénice TALL - M. Ahmet BULUT - Mme Mariline DUHIN - Mme Halimatou SAKHO - M. Ammar KHOULA - Mme Leïla HAMADOUCHE - M. Babacar N'DIAYE - M. Mohamed AÏT MESSAOUD - Mme Jessica ELONGUERT - Mme Anne-Gaëlle PEREZ - M. Moussa EL MOUSSAOUI - M. Amadou KA - M. Nouredine NACHITE.

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS**AFFICHÉE ET PUBLIÉE SUR LE SITE
DE LA VILLE LE :**

17/02/2026

**DÉLIBÉRATION PUBLIÉE SUR LE
SITE INTERNET DE LA VILLE LE :**

20/02/2026

Absents représentés

Mme MOUSSATEN

M. MARTIN

M. PERRIN

M. EL OUASTI

Mme SENET

M. BOULHAMANE

Pouvoir à Mme DHOURY-LEHNER

Pouvoir à Mme ALKAYA

Pouvoir à Mme PEREZ

Pouvoir à M. DEME

Pouvoir à M. BOUKHACHBA

Pouvoir à M. KA

Absents excusés**Absents non représentés**

Mme SOW, M. ZAHRAOUI, Mme JACQUEMART, Mme M'BAYE, Mme MEHADJI, M. LUCAS, Mme DUCHATELLE, M. FACCHINI.

Secrétaire de séance : Jessica ELONGUERT**17 Cession d'un bien sis 78 rue du Plessis Pommeraye****■ Rapport de présentation :****Moussa EL MOUSSAOUI, Conseiller Municipal**

Dans le cadre de la mise en vente de leur propriété, Monsieur Joseph LUCCISANO et Madame Dominique LUCCISANO, propriétaires de la maison sise 78 rue du Plessis Pommeraye, souhaitent régulariser leurs empiètements sur les propriétés voisines et sollicitent l'acquisition des emprises concernées à l'euro symbolique. Oise Habitat et la Ville sont concernés par ces empiètements identifiés au plan ci-annexé. Cette situation semble résulter de la clôture installée par Oise Habitat il y a plus de 30 ans qui n'est pas implantée en limite de propriété. D'un commun accord avec Oise Habitat, il a été proposé de régulariser cette situation sous réserve de la prise en charge de tous les frais s'y rapportant par M. et Mme LUCCISANO.

Le bien de la commune issu des parcelles cadastrées section BC n°557 et 575, identifié au plan annexé à la présente délibération, est nouvellement cadastré sur Creil section BC n°872 et 874 pour une surface totale de 56 m² selon le document d'arpentage n°1785M du 30 septembre 2025.

Par délibération du 15 décembre 2025, le conseil municipal a prononcé le déclassement du domaine public communal de ce terrain.

Par avis en date du 9 décembre 2025, le Domaine a précisé que s'agissant dans les faits d'un transfert de charge régularisant une situation de fait, la cession à l'euro symbolique n'appelait aucune observation.

Aussi, il vous est proposé d'accepter cette cession au profit de M. et Mm
d'autoriser madame la Maire, ou son représentant, à signer l'acte notarié

Envoyé en préfecture le 19/02/2026
Reçu en préfecture le 19/02/2026
Publié le 20/02/2026
ID : 060-216001743-20260216-12110-DE

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment l'article L3211-14,
Vu la délibération n°24 du conseil municipal du 15 décembre 2025,
Vu l'avis du Domaine en date du 9 décembre 2025,
Vu le document d'arpentage n°1785M du 30 septembre 2025 dressé par M. Nelson CORREIA géomètre-expert,
Vu le plan ci-annexé,
Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,
Vu l'avis de la commission « Projet de Ville et transition écologique » en date du 28 janvier 2026,
Considérant l'intérêt de régulariser cette situation,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote

Votants : 31	Pour : 31	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0
--------------	-----------	------------	----------------	-------------------------------

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'accepter la cession à l'euro symbolique par la Commune au profit de Monsieur Joseph LUCCISANO et Madame Dominique LUCCISANO du bien cadastré section BC n°872 et 874 pour une superficie totale de 56 m² sis 78 rue du Plessis Pommeraye.

Article 2 : d'autoriser madame la Maire, ou son représentant, à signer l'acte notarié à intervenir par devant l'Office Notarial de Creil, ainsi que tout document nécessaire pour mener à bien cette opération.

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la Ville.

CREIL, le
Pour extrait certifié conforme,

Maire de Creil
Vice-Présidente de l'ACSO
Chargée du Projet de Territoire

La secrétaire de séance

Madame Sophie DHOURY-LEHNER

Jessica ELONGUERT